3AI FISA	UE 10.1
Semestre 10	5 ECTS Ecole - 25 ECTS Entreprise

UE 10.1 : PERIODE TERMINALE DES ETUDES

Responsable pédagogique : Denise CHOFFEL

Objectifs généraux de l'UE :

La période terminale des études a pour but de vérifier l'autonomie de l'apprenti en le plaçant en situation d'ingénieur au sein de l'entreprise. Il permet aux apprentis de mettre en pratique les enseignements reçus et de mobiliser les compétences pour lesquelles ils ont été formés.

Elle pourra être reliée ou non au sujet développé pendant le Projet de Recherche et de Développement (UE 9.13). Elle sera conclue par un rapport et une soutenance dans les locaux de l'ENSTIB devant des enseignants, le tuteur pédagogique et le maitre d'apprentissage.

Dans ses derniers livrables ENSTIB, après la présentation du cadre de son apprentissage, l'apprenti présentera son parcours de formation en apprentissage et fera un retour réflexif sur sa montée en compétence pendant le cycle ingénieur.

L'apprenti fera part de sa prise de recul et exprimera son analyse du métier d'ingénieur (cf. référentiel compétences ENSTIB) au travers des activités et des missions menées pendant la période de fin d'études.

Volumes horaires

Autonomie

6 mois

Positionnement de l'UE dans le référentiel école :

Blocs de compétences

Conformément à la fiche RNCP

Toutes les compétences des blocs de 1 à 5 de l'ingénieur ENSTIB sont mobilisables au cours de la période terminale des études, en particulier : développer des solutions innovantes et écologiques valorisant le matériau bois.

Mise à jour le 31 mars 2025